

DEMANDE DE PRÊT À RENVOYER

A votre agence ou directement au siège :

CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

63 RUE VICTOR CLAPPIER 83000 TOULON

VOTRE PRÊT
Montant : Durée : Ce montant pourra être diminué par le Crédit Municipal de Toulon suite à l'expertise du bien objet de la garantie. Objet :
Vous avez déjà fait un prêt au Crédit Municipal de Toulon Vous souhaitez éventuellement ouvrir un compte au Crédit Municipal de Toulon Oui Non Non
EMPRUNTEUR OU CAUTION
Nom Prénom : Nom de jeune fille : Date de naissance : Ville de naissance : Adresse : Code postal :
Adresse mail :Tel portable :Tel portable :
SITUATION DE FAMILLE
☐ Marié(e) ☐ Vivant maritalement ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e) Nombre d'enfants à charge : Nombre de personnes à charge :
PROFESSION
Votre profession :
RESSOURCES (MENSUELLES)
Salaire ou revenus d'activité (mensuel) : Pension : Revenus fonciers :
HABITATION Location
Banque : Simple Joint Professionnel Année ouverture : Banque : Simple Joint Professionnel Année ouverture : Simple Joint Professionnel Année ouverture : Simple Joint Professionnel Année ouverture : Parapher : Parapher :

ATTESTATION DES CHARGES

•	liquer votre loy		Loyer	
ETABLISSEMENT	TYPE	CAPITAL EMPRUNTE	MENSUALITE	DATE DE FIN
	Immobilier			
PRÊTS DIVERS				
ETABLISSEMENT	TYPE	CAPITAL EMPRUNTE	MENSUALITE	DATE DE FIN
AUTRES DETTES : (Pensi Nature : Nature :		Montant :		
	AVER	TISSEMENT ET SIG	NATURE	
Je soussigné (e) : Déclare sur l'honneur : □ Ne pas avoir	de prêt en cou	<u></u>	_ Né(e) le : èts en cours dont détails	ci-dessus
et certifie sur l'honneur l' demande et l'établissemen ma responsabilité pleine e suivants du Code de la con	exactitude des t de l'offre de c t entière, nota	s renseignements contenu contrat de crédit. Toute erre	us dans cette fiche per eur, omission ou fausse	rmettant l'étude de la déclaration engagerait
Le Crédit Municipal de Toul (Cachet et Signature)	on		, le l'emprunteur ou de la ca n "lu et approuvé"	aution précédée
Cr	Michaël LII Directeur Généra édit Municipal de T	الم		



ANNEXE

LISTE DES PIECES A FOURNIR

v 2025

1 . <u>I</u>	<u>DENTITE</u>
	Pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport).
2. <u>[</u>	<u>DOMICILE</u>
	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, portable ou eau). Si hébergé : pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité, attestation d'hébergement de moins de 3 mois, justificatif de domicile de l'hébergeur de moins de 3 mois. Si locataire : Dernière quittance de loyer. Si la quittance provient d'un organisme agrée, pas d'obligation de fournir une facture en plus. Si propriétaire : taxe foncière résidence principale (sauf si prêt ≤ 6 000€).
3. <u>I</u>	REVENUS
	Avis d'imposition N-1. <u>Si retraité</u> : déclaration pré remplie N-1. <u>Si salarié</u> : 3 derniers bulletins de salaire (1 seul si prêt ≤ 6 000 €). <u>Si entreprise</u> : dernier bilan de l'entreprise, compte de résultat, annexe. <u>Si revenus fonciers</u> : déclarations (2044 ou 2072), taxes foncières de tous les biens. Dernier justificatif CAF, <i>le cas échéant</i> .
4. <u>F</u>	BANQUE CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPE
	3 derniers mois de relevés de tous les comptes bancaires (1 seul si prêt ≤ 6 000€). Justificatifs de l'épargne (dernier(s) relevé(s) à jour ou capture écran) (sauf si prêt ≤ 6 000€). En cas de rachat(s) demandé(s), attestation de capital restant dû du ou des prêts concernés. RIB du compte sur lequel seront prélevées les échéances CCMT.



<u>IMPORTANT - TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES</u>

Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27.04.2016 (UE) Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

Veuillez lire attentivement ce qui suit avant de vous déterminer et pensez à joindre impérativement ce document avec les pièces justificatives demandées sans quoi votre demande de prêt ne pourra être étudiée.

A –Traitement à des fins de prospection commerciale

La collecte des données personnelles dans le cadre des activités commerciales de la Caisse de Crédit municipal de Toulon (CCMT) ne conditionne pas la conclusion du contrat. Tout refus de votre part n'entrainera pas, de ce seul fait, un refus de contracter de la CCMT.

B- Traitement en vertu d'une obligation légale

Outre la nécessaire appréciation de votre solvabilité (article L313-16 du Code de la consommation), la CCMT vous informe que le traitement de vos données personnelles est également motivé par le respect d'une obligation légale liée à la nécessaire connaissance que les établissements de crédit doivent avoir de leur client notamment au regard de ses obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la fraude fiscale (Code monétaire et financier, Livre V Titre VI). D'une manière générale, le traitement de vos données personnelles aux stades précontractuel et contractuel répond aux obligations légales en matière de crédit, imposées par le Code de la consommation en son Livre III.

Dans ce cadre obligatoire, la collecte de vos données conditionne la conclusion du contrat dans le sens où la CCMT refusera de contracter à défaut de communication et de possibilité de traitement des données concernées.

C- Traitement dans le cadre d'un contrat souscrit en garantie du crédit octroyé ou dans le cadre de l'exécution du contrat

Si vous souscrivez un contrat lié à l'exécution de l'offre qui vous sera éventuellement soumise (notamment la souscription d'une assurance facultative proposée par la CCMT) vos données personnelles pourront être communiquées à l'assureur notamment dans le cadre de l'étude préalable de votre situation par ce dernier ou, en cas d'acceptation, si le risque assuré se réalise.

En cas de procédure extra-judiciaire ou judiciaire, les données utiles pourront également être communiquées à l'administration (notamment les tribunaux) ou encore aux auxiliaires de justice dans le cadre d'un litige ou de l'exécution d'une décision de justice (avocats, notaires et huissiers de justice par exemple). Plus généralement, ces données pourront également être utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat, notamment pour prendre contact avec vous.

En l'absence de relation contractuelle formalisée (par exemple : refus de prêt après étude de solvabilité) les données collectées seront conservées à des fins de traçabilité et de vérifications notamment dans l'hypothèse où une nouvelle demande serait ultérieurement formulée par vos soins.

D-Traitement dans le cadre de la lutte contre la fraude et le surendettement

Vos données personnelles pourront être traitées par la Caisse de Crédit municipal de Toulon dans le cadre de la lutte contre la fraude et les tentatives d'obtention irrégulières de crédit, via la tenue d'un registre des fraudes avérées et tentatives de fraudes, notamment en cas fourniture de documents falsifiés, de fausses déclarations ou déclarations volontairement incomplètes.

Afin de lutter contre le surendettement et de se prémunir contre les risques d'impayés, notamment en cas de demandes simultanées dans plusieurs établissements, la CCMT recensera vos données au sein d'un fichier relatif aux demandes de crédits et crédits octroyés par l'ensemble des caisses de Crédit Municipal adhérentes au GIE CM SERVICES.

<u>E – Vos droits en matière de traitement de vos données personnelles</u>

Dans tous les cas la CCMT ne collectera et ne traitera que les données nécessaires aux finalités ci-dessus. La CCMT ne commercialisera, ne communiquera et ne cédera pas vos données hormis le cas de cession du présent contrat. L'exploitation des données ne donnera pas lieu à des opérations de prise de décision automatisée y compris par profilage.

La CCMT vous informe également sur les points suivants :

Interlocuteurs et responsables

- Le responsable du traitement de vos données personnelles est : la Caisse de Crédit municipal de Toulon dont le représentant légal est Michael LILI, Directeur Général. Il est joignable par courrier à l'adresse suivante : 63 Rue Victor Clappier 83000 TOULON ou par courriel à l'adresse suivante : responsable traitement@credit-municipal-toulon.fr
- Le délégué à la protection de vos données personnelles est : Marina STROHL. Elle est joignable par courrier à l'adresse suivante : 63 Rue Victor Clappier 83000 TOULON ou par courriel à l'adresse suivante : dpo@credit-municipal-toulon.fr

Personnes pouvant avoir accès aux données

- Dans le strict respect des motifs de traitement énumérés ci-dessus, les personnes qui pourront avoir accès à vos données personnelles sont les préposés de la CCMT dans le cadre de leur mission, fonction, et sous contrôle du responsable du traitement et du délégué à la protection des données, chacun selon son rôle.
- Le Groupement d'intérêt économique (GIE) CM SERVICES, en sa qualité de sous-traitant de la CCMT (221 rue DUGUESCLIN 69003 LYON- RCS LYON 538 491 085), responsable de la gestion du logiciel informatique pour la CCMT.
- MUTLOG (Mutuelle du logement), immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 325 942 969, et MUTLOG Garanties, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 384 253 605, dont le siège social est sis 75 Quai de la Seine 75019 PARIS, entreprises soumises au Code des assurances.
- Le prestataire de service de la CCMT, QUADIENT, SA immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro SIREN 402 103 907, dont le siège social sis 42-46 Avenue Aristide Briand 92 220 BAGNEUX, dans le cadre de l'envoi de courriers.
- MAILEVA, SASU immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro SIREN 424 335 693, dont le siège social sis 45-47 Boulevard Paul Vaillant Couturier 94 200 IVRY-SUR-SEINE, dans le cadre de la signature électronique des contrats.
- Les autorités, institutions, administrations, juridictions et organismes bancaires, financiers, fiscaux et judiciaires.
- Le médiateur de la CCMT, actuellement le Médiateur de la consommation membre de la SAS de Médiation Professionnelle immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro SIREN 814 385 357 et dont le siège social sis 2 Rue Marc Sangnier - 33130 BEGLES (adresse de correspondance : Alteritae - 5 Rue Salvaing - 12000 RODEZ), dans le cas où vous effectueriez une demande de règlement a

ient amabie d'un illige vous opposant à la CCMT.	
Page 1 sur 2 Paraphe	r:



- Les commissaires aux comptes, actuellement EXPERTEA AUDIT, SAS immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro SIREN 504 875 931 et dont le siège social sis 60 Boulevard Jean Labro 13016 MARSEILLE, dans le strict cadre de l'exercice de leur mission de contrôle.
- Les auditeurs externes, EY et Associés, SAS immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro SIREN 817 723 687 et dont le siège social sis 1-2 Place des Saisons 92400 COURBEVOIE, dans le strict cadre de l'exercice de leur mission de contrôle.
- Les caisses de Crédit Municipal adhérentes au GIE CM SERVICES, pour l'accès au registre des fraudes et des crédits. Tous les préposés de la CCMT sont soumis au secret professionnel dont le non respect est sanctionné pénalement.

Nature des données collectées

Il peut s'agir de données courantes (par exemple : nom, prénom, email, ...) ou de données pouvant être considérées comme sensibles (par exemple : données relatives à la santé- sous réserve du secret médical-, documents d'identité, données bancaires). Les données collectées sont celles figurant :

- dans les divers documents précontractuels que vous aurez, soit renseignés soit signés après qu'ils aient été complétés sur la base de vos déclarations (par exemple : situation professionnelle, revenus, charges financières, établissement teneur de compte). Ces données pourront le cas échéant être reportées dans la documentation contractuelle et le système informatique du prêteur (par exemple : nom, prénom, date et lieu de naissance, situation matrimoniale, familiale, professionnelle, identité bancaire).
- dans les documents fournis pour l'étude de votre demande de financement (par exemple : données bancaires, documents d'identité).

Durée de conservation

- Les données collectées seront conservées pendant une durée de cinq années après la fin de la relation contractuelle.
- En l'absence de conclusion du contrat (par exemple : refus de prêt après étude de solvabilité) ou en cas de rétractation après signature de l'offre, les données collectées seront conservées pendant une durée de six mois (à compter de la décision de refus, d'annulation ou de rétractation), et vos coordonnées pendant trois ans à compter du dernier contact avec vous, dans le cas où vous accepteriez leur utilisation à des fins de prospection commerciale.
- Les données relatives à la fraude avérée ou tentative et à l'identité du fraudeur seront conservées cinq ans et jusqu'au terme de la procédure judiciaire, le cas échéant.

Droits fondamentaux

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles.
- Sous réserve des traitements imposés par une obligation légale, vous disposez d'un droit à la limitation du traitement de vos données personnelles et d'un droit à l'effacement de vos données personnelles, dans les cas prévus par la règlementation.
- Vous bénéficiez du droit à la portabilité de vos données (elles peuvent être transmises à votre demande dans les conditions que vous pourrez fixer).
- Sous réserve des traitements imposés par une obligation légale, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Le retrait de votre consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. Lorsque vos données personnelles sont traitées à des fins de prospection commerciale, y compris par profilage, vous disposez d'un droit d'opposition à tout moment au traitement de ces données à de telles fins.

Pour exercer ces droits vous pouvez, soit adresser un courrier à l'attention du responsable du traitement, à la CCMT 63 Rue Victor Clappier 83000 TOULON ou adresser un courriel à l'adresse : responsable.traitement@credit-municipal-toulon.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3, Place de Fontenoy TSA 80715 - 75 334 PARIS CEDEX 07 - Tél. 01 53 73 22 22 - Fax 01 53 73 22 00 - www.cnil.fr

Vous pouvez retrouver le détail des conditions et des modalités d'exercice de vos droits sur la Charte de protection des données personnelles consultable sur notre site internet www.credit-municipal-toulon.fr.

rogaroo ot a mesioto rogii	times (§ B, C et D) (<i>obligatoii</i>		in the second se	
	une ou plusieurs des cases ci-			ent utilisées
fine de prospection com	I merciale (& A) VIA le 011 les ca	inaliy siliyanis i <i>tarili</i>		
	<u>imerciale</u> (§ A) via le ou les ca	· .	taur).	
	Imerciale (§ A) via le ou les ca	par sms :	.aur).	
	imerciale (§ A) via le ou les ca	· .	laur).	
par téléphone : par courrier :	Imerciale (§ A) via le ou les ca	· .	aur).	



<u>IMPORTANT - TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES</u>

Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27.04.2016 (UE) Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée



Veuillez lire attentivement ce qui suit avant de vous déterminer et pensez à joindre impérativement ce document avec les pièces justificatives demandées sans quoi votre demande de prêt ne pourra être étudiée.

A –Traitement à des fins de prospection commerciale

La collecte des données personnelles dans le cadre des activités commerciales de la Caisse de Crédit municipal de Toulon (CCMT) ne conditionne pas la conclusion du contrat. Tout refus de votre part n'entrainera pas, de ce seul fait, un refus de contracter de la CCMT.

B- Traitement en vertu d'une obligation légale

Outre la nécessaire appréciation de votre solvabilité (article L313-16 du Code de la consommation), la CCMT vous informe que le traitement de vos données personnelles est également motivé par le respect d'une obligation légale liée à la nécessaire connaissance que les établissements de crédit doivent avoir de leur client notamment au regard de ses obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la fraude fiscale (Code monétaire et financier, Livre V Titre VI). D'une manière générale, le traitement de vos données personnelles aux stades précontractuel et contractuel répond aux obligations légales en matière de crédit, imposées par le Code de la consommation en son Livre III.

Dans ce cadre obligatoire, la collecte de vos données conditionne la conclusion du contrat dans le sens où la CCMT refusera de contracter à défaut de communication et de possibilité de traitement des données concernées.

C- Traitement dans le cadre d'un contrat souscrit en garantie du crédit octroyé ou dans le cadre de l'exécution du contrat

Si vous souscrivez un contrat lié à l'exécution de l'offre qui vous sera éventuellement soumise (notamment la souscription d' une assurance facultative proposée par la CCMT) vos données personnelles pourront être communiquées à l'assureur notamment dans le cadre de l'étude préalable de votre situation par ce dernier ou, en cas d'acceptation, si le risque assuré se réalise.

En cas de procédure extra-judiciaire ou judiciaire, les données utiles pourront également être communiquées à l'administration (notamment les tribunaux) ou encore aux auxiliaires de justice dans le cadre d'un litige ou de l'exécution d'une décision de justice (avocats, notaires et huissiers de justice par exemple). Plus généralement, ces données pourront également être utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat, notamment pour prendre contact avec vous.

En l'absence de relation contractuelle formalisée (par exemple : refus de prêt après étude de solvabilité) les données collectées seront conservées à des fins de traçabilité et de vérifications notamment dans l'hypothèse où une nouvelle demande serait ultérieurement formulée par vos soins.

D-Traitement dans le cadre de la lutte contre la fraude et le surendettement

Vos données personnelles pourront être traitées par la Caisse de Crédit municipal de Toulon dans le cadre de la lutte contre la fraude et les tentatives d'obtention irrégulières de crédit, via la tenue d'un registre des fraudes avérées et tentatives de fraudes, notamment en cas fourniture de documents falsifiés, de fausses déclarations ou déclarations volontairement incomplètes.

Afin de lutter contre le surendettement et de se prémunir contre les risques d'impayés, notamment en cas de demandes simultanées dans plusieurs établissements, la CCMT recensera vos données au sein d'un fichier relatif aux demandes de crédits et crédits octroyés par l'ensemble des caisses de Crédit Municipal adhérentes au GIE CM SERVICES.

<u>E – Vos droits en matière de traitement de vos données personnelles</u>

Dans tous les cas la CCMT ne collectera et ne traitera que les données nécessaires aux finalités ci-dessus. La CCMT ne commercialisera, ne communiquera et ne cédera pas vos données hormis le cas de cession du présent contrat. L'exploitation des données ne donnera pas lieu à des opérations de prise de décision automatisée y compris par profilage.

La CCMT vous informe également sur les points suivants :

Interlocuteurs et responsables

- Le responsable du traitement de vos données personnelles est : la Caisse de Crédit municipal de Toulon dont le représentant légal est Michael LILI, Directeur Général. Il est joignable par courrier à l'adresse suivante : 63 Rue Victor Clappier 83000 TOULON ou par courriel à l'adresse suivante : responsable.traitement@credit-municipal-toulon.fr
- Le délégué à la protection de vos données personnelles est : Marina STROHL. Elle est joignable par courrier à l'adresse suivante : 63 Rue Victor Clappier 83000 TOULON ou par courriel à l'adresse suivante : dpo@credit-municipal-toulon.fr

Personnes pouvant avoir accès aux données

- Dans le strict respect des motifs de traitement énumérés ci-dessus, les personnes qui pourront avoir accès à vos données personnelles sont les préposés de la CCMT dans le cadre de leur mission, fonction, et sous contrôle du responsable du traitement et du délégué à la protection des données, chacun selon son rôle.
- Le Groupement d'intérêt économique (GIE) CM SERVICES, en sa qualité de sous-traitant de la CCMT (221 rue DUGUESCLIN 69003 LYON- RCS LYON 538 491 085), responsable de la gestion du logiciel informatique pour la CCMT.
- MUTLOG (Mutuelle du logement), immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 325 942 969, et MUTLOG Garanties, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 384 253 605, dont le siège social est sis 75 Quai de la Seine 75019 PARIS, entreprises soumises au Code des assurances.
- Le prestataire de service de la CCMT, QUADIENT, SA immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro SIREN 402 103 907, dont le siège social sis 42-46 Avenue Aristide Briand 92 220 BAGNEUX, dans le cadre de l'envoi de courriers.
- MAILEVA, SASU immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro SIREN 424 335 693, dont le siège social sis 45-47 Boulevard Paul Vaillant Couturier 94 200 IVRY-SUR-SEINE, dans le cadre de la signature électronique des contrats.
- Les autorités, institutions, administrations, juridictions et organismes bancaires, financiers, fiscaux et judiciaires.
- Le médiateur de la CCMT, actuellement le Médiateur de la consommation membre de la SAS de Médiation Professionnelle immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro SIREN 814 385 357 et dont le siège social sis 2 Rue Marc Sangnier 33130 BEGLES (adresse de correspondance : Alteritae 5 Rue Salvaing 12000 RODEZ), dans le cas où vous effectueriez une demande de règlement amiable d'un litige vous opposant à la CCMT.

chi annabic a an nage v	rous opposant a la contr.	
Page 1 sur 2	Parapher :	



- Les commissaires aux comptes, actuellement EXPERTEA AUDIT, SAS immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro SIREN 504 875 931 et dont le siège social sis 60 Boulevard Jean Labro 13016 MARSEILLE, dans le strict cadre de l'exercice de leur mission de contrôle.
- Les auditeurs externes, EY et Associés, SAS immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro SIREN 817 723 687 et dont le siège social sis 1-2 Place des Saisons 92400 COURBEVOIE, dans le strict cadre de l'exercice de leur mission de contrôle
- Les caisses de Crédit Municipal adhérentes au GIE CM SERVICES, pour l'accès au registre des fraudes et des crédits. Tous les préposés de la CCMT sont soumis au secret professionnel dont le non respect est sanctionné pénalement.

Nature des données collectées

Il peut s'agir de données courantes (par exemple : nom, prénom, email, ...) ou de données pouvant être considérées comme sensibles (par exemple : données relatives à la santé-sous réserve du secret médical-, documents d'identité, données bancaires). Les données collectées sont celles figurant :

- dans les divers documents précontractuels que vous aurez, soit renseignés soit signés après qu'ils aient été complétés sur la base de vos déclarations (par exemple : situation professionnelle, revenus, charges financières, établissement teneur de compte). Ces données pourront le cas échéant être reportées dans la documentation contractuelle et le système informatique du prêteur (par exemple : nom, prénom, date et lieu de naissance, situation matrimoniale, familiale, professionnelle, identité bancaire).
- dans les documents fournis pour l'étude de votre demande de financement (par exemple : données bancaires, documents d'identité).

Durée de conservation

- Les données collectées seront conservées pendant une durée de cinq années après la fin de la relation contractuelle.
- En l'absence de conclusion du contrat (par exemple : refus de prêt après étude de solvabilité) ou en cas de rétractation après signature de l'offre, les données collectées seront conservées pendant une durée de six mois (à compter de la décision de refus, d'annulation ou de rétractation), et vos coordonnées pendant trois ans à compter du dernier contact avec yous, dans le cas où vous accepteriez leur utilisation à des fins de prospection commerciale.
- Les données relatives à la fraude avérée ou tentative et à l'identité du fraudeur seront conservées cinq ans et jusqu'au terme de la procédure judiciaire, le cas échéant.

Droits fondamentaux

Je

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles.
- Sous réserve des traitements imposés par une obligation légale, vous disposez d'un droit à la limitation du traitement de vos données personnelles et d'un droit à l'effacement de vos données personnelles, dans les cas prévus par la règlementation.
- Vous bénéficiez du droit à la portabilité de vos données (elles peuvent être transmises à votre demande dans les conditions que vous pourrez fixer).
- Sous réserve des traitements imposés par une obligation légale, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Le retrait de votre consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. Lorsque vos données personnelles sont traitées à des fins de prospection commerciale, y compris par profilage, vous disposez d'un droit d'opposition à tout moment au traitement de ces données à de telles fins.

Pour exercer ces droits vous pouvez, soit adresser un courrier à l'attention du responsable du traitement, à la CCMT 63 Rue Victor Clappier 83000 TOULON ou adresser un courriel à l'adresse : responsable traitement@credit-municipal-toulon fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3, Place de Fontenoy TSA 80715 -75 334 PARIS CEDEX 07 -Tél. 01 53 73 22 22 - Fax 01 53 73 22 00 - www.cnil.fr

Vous pouvez retrouver le détail des conditions et des modalités d'exercice de vos droits sur la Charte de protection des données personnelles consultable sur notre site internet www.credit-municipal-toulon.fr.

mentionnées dans le présent docur	s la case ci-après, que mes données per nent, autres que la prospection commen C et D) (<i>obligatoire pour conclure le co</i>	ciale, notamment en vertu d'obligation
regales et a interets regitimes (8 D,	(ct b) (congatone pour conclure le con	
	ieurs des cases ci-dessous, que mes donr (A) via le ou les canaux suivants (<i>facultat</i>	
par téléphone :	par sms :	
par courrier :	par email :	
Fait à		



OBLIGATION D'IDENTIFICATION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSEES (PPE)

Comme tous les organismes financiers et d'assurance soumis au contrôle de l'ACPR, LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON doit identifier les clients ou bénéficiaires effectifs PPE.

	М.	Mme
Nom	:	
	om(s) :	
Date	de naissance : .	

Exercez-vous, ou avez-vous cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes ?

Fonctions listées par l'article R.561-18 du code monétaire et	OUI	NON
financier		
Chef d'état, chef du gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ;		
Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger		
Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours		
Membre d'une cour des comptes		
Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale		
Ambassadeur, chargé d'affaires		
Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée		
Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique		
Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.		

Fonctions fixées par l'Arrêté du 17 mars 2023 exercées en France	OUI	NON
<u>Fonctions politiques</u> : Président de la République, Premier ministre, membre du Gouvernement, Président du Sénat, Président de l'Assemblée nationale, député, sénateur, président ou membre d'organe exécutif des partis ou groupements politiques, ou fonction équivalente à celles précitées quel que soit son titre.		
Fonctions juridictionnelles: Président du Conseil Constitutionnel, membre du Conseil constitutionnel, membre du Conseil d'Etat (à l'exception des conseillers d'Etat en service extraordinaire n'exerçant pas de fonctions juridictionnelles), magistrat de la Cour de comptes, membre de la Cour de cassation, ou conseiller ou avocat général à la Cour de cassation en service extraordinaire.		
Secrétaire général du Conseil constitutionnel.		
Membre du Conseil général de la Banque de France.		
Ambassadeur ou chargé d'affaires exerçant les pouvoirs d'un ambassadeur en son absence.		
Page 1 sur 3 v.2_09.08.2023		



Chef d'état-major des armées, chef d'état-major de l'armée de terre, chef d'état-major de la Marine ou chef d'état-major de l'armée de l'air.	
Directeur général, directeur général délégué, directeur général unique,	
membre du directoire, administrateur ou membre du conseil de surveillance	
de société anonyme, ou fonction équivalente à celles précitées quel que soit	
son titre, exerçant au sein d'une société ou autre personne morale dans	
laquelle plus de la moitié du capital social est détenue directement par	
l'Etat, ou au sein d'un établissement public de l'Etat à caractère industriel	
et commercial, <i>ou</i> au sein d'une société ou autre personne morale dans laquelle plus de la moitié du capital social est détenue, directement ou	
indirectement, séparément ou ensemble, par une des personnes morales	
mentionnées ci-avant, et dont le chiffre d'affaires annuel, au titre du	
dernier exercice clos avant la date de nomination de l'intéressé, est	
supérieur à 10 millions d'euros.	
Directeur général, directeur général délégué, directeur général unique,	
membre du directoire, administrateur, membre du conseil de surveillance	
de société anonyme, ou fonction équivalente à celles précitées quel que soit	
son titre, exerçant au sein d'une société, d'un établissement public ou d'une	
autre personne morale (hormis celles mentionnées dans la case	
précédente) dans laquelle les collectivités, leurs groupements, ou les	
personnes morales mentionnées dans la case précédente, ou les offices publics de l'habitat (gérant un parc comprenant plus de 2 000 logements au	
31 décembre de l'année précédant celle de la nomination de l'intéressé),	
détiennent directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social,	
ou qui est ou une société d'économie mixte, et dont le chiffre d'affaires	
annuel, au titre du dernier exercice clos avant la date de nomination de	
l'intéressé, dépasse 50 millions d'euros.	

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-telle les fonctions précédentes, ou a-t-elle cessé d'exercer ces fonctions depuis moins d'un an ?

Nature du lien	OUI	NON
Le conjoint ou le concubin notoire		
Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou pas un contrat de		
partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère		
Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi		
étrangère		
Les ascendants au premier degré		

Si vous avez répondu « OUI » à au moins une de ces questions, LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON peut être amenée à vous demander des informations et justificatifs complémentaires selon la nature et/ou les montants de l'(des)opération(s) effectuée(s).

Merci de compléter ce formulaire et de produire tout justificatif à votre agence ou le remettre directement à votre interlocuteur.

Renseigner ce formulaire est obligatoire. Les données personnelles vous concernant ainsi recueillies sont nécessaires en vue de déterminer si vous avez la qualité de personne exposée à des risques particuliers en raison de vos fonctions ou de celles occupées par un membre direct de votre famille ou un de vos associés (cf. articles L. 561-10 1°, R.561-18 et Arrêté du 17 mars 2023 fixant la liste des fonctions nationales politiquement exposées).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le formulaire « important-traitement de vos données personnelles » qui vous a été remis, ainsi que la Charte de protection des données personnelles sur le site internet www.credit-municipal-toulon.fr.



Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente déclaration sont exacts, exhaustifs et conformes à la réalité. Je m'engage à informer LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON de tout changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses apportées à la présente déclaration.

Conformément à l'article 441-7 du Code Pénal, le fait de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 €. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public.

Fait à* :
Date* :/
Signature du déclarant* :
*Données obligatoires
CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Michael LILI Directeur Général Crédit Municipal de Toulon